



Département de l'Oise

**Ville de Bury**  
(60250)

**ARRÊTE 2025-70**

**PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE D'UTILISATION DU  
TERRAIN DE FOOTBALL « CLAUDE SAINTOMER »**

David BELVAL, Maire de la Commune de Bury,

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** qu'en raison de plusieurs événements organisés par l'associations des parents d'élèves CL.APE, la médiathèque Claude Bourson de Bury et le Comité des fêtes de Bury, ayant lieu au Stade « Claude Saintomer » du Jeudi 26 juin 2025 au Mardi 15 juillet 2025 ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'utilisation de la moitié du terrain de football (Stade « Claude Saintomer ») est interdite aux matchs ainsi qu'aux entraînements pour la période du **Jeudi 26 juin 2025 au Mardi 15 juillet 2025**.

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'Olympique Club de Bury (OCB),
- Monsieur le Président de l'Association du Football Loisir Bury (FLB),
- District Oise Football,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BURY, le 17 juin 2025

Le Maire,  
David BELVAL

